



Ais-je droit aux allocations chômage apres une rupture de contrat

Par **shelvy_old**, le **27/09/2007** à **15:39**

Bonjour, rnmerci si vous pouvez me renseigner,rnmon emploi est conductrice de vehicules lourds,rnje suis en cdi depuis debut d annee, depuis quelques temps il y a beaucoup de details qui ne me plaisent plus du tout au sein de l entreprise qui m emploi et le tout fais que je n ai plus aucune motivation pour cette societe.rntres prochainement je vais avoir un entretien avec mon directeur pour lui faire par de la situation, je pense lui demander une rupture de contrat en accord avec les deux parties. Pour l instant , mon directeur a toujours etait une personne avec qui l on peut discuter , a voir s il ne change pas de comportement apres mon discour.rnj aimerais savoir si : en cas de rupture de contrat (par les 2 parties) , est ce que je beneficierais des droits aux assedics?rnet egualement : si je quittais mon emploi a cet instant , est ce que je beneficierais quand meme a une part de mon 13eme mois? rnen fet, je suis tres tres perturbée car je ne sais vraiment pas quoi ni comment faire, qu elle serait la meilleure conduite à avoir quand on aime son metier mais pas l entreprise pour laquelle on travail?rn(convention coll, commerce detail et gros predominance alimentaire)